

Direction

Bobigny, le 02 avril 2025

Affaire suivie par :
Alexandre Tobaty
Adjoint DASEN
Chargé du 1^{er} degré

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Secrétariat :
Pascale Champon
Tél : 01 43 93 71 88
Mél : ce.93adasen@ac-creteil.fr

à

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : appel à candidature – maître d'accueil temporaire (MAT) – 2025-2026

Les enseignants des écoles peuvent solliciter l'exercice des fonctions de maître d'accueil temporaire (MAT) pour l'accueil d'étudiants se destinant à devenir professeurs des écoles.

Afin de permettre une meilleure connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers, les enseignants des dispositifs de l'école inclusive peuvent solliciter le statut de MAT.

I. Rôle du maître d'accueil temporaire

L'exigence d'une formation professionnelle en prise avec les situations concrètes d'enseignement nécessite de faire appel à des enseignants expérimentés, exerçant sur des terrains diversifiés, et volontaires pour s'associer aux équipes de formateurs.

Ces enseignants seront capables d'expliquer leur pratique au regard des instructions et programmes et d'analyser les démarches d'apprentissage mises en œuvre dans leur classe.

Selon leur choix, leur ancienneté de services et après avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale, les maîtres d'accueil temporaire pourront être amenés à accueillir plusieurs types de public :

- accueil des étudiants en Master 1^{ère} année ou en Master 2 non lauréats du concours dans le cadre de stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)
- tous types d'accueil : stages d'observation et de pratique accompagnée

Modalités de recrutement

Les maîtres d'accueil temporaire sont désignés pour l'année scolaire par l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale, sur proposition de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de circonscription.

Les candidatures seront transmises à l'IEN à l'aide du formulaire d'inscription en ligne accessible à **partir du mercredi 3 avril et jusqu'au mercredi 30 avril 2025** à l'adresse suivante : www.dsden93.ac-creteil.fr/candidature-mat

Les IEN porteront un avis toujours via la plateforme Colibris, **ouverte du 2 au 30 mai 2025**.

Les candidatures retenues permettent de constituer un « vivier » de maîtres d'accueil temporaires, qui pourront être sollicités selon les besoins en cours d'année, mais ne garantit pas à l'enseignant expérimenté qu'il accueillera des étudiants.

II. Rémunération

Le suivi des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) est rémunéré sur la base du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 et de l'arrêté du 7 mai 2012 à hauteur de 150 € par étudiant en Master 1 et de 300 € par étudiant en Master 2 non lauréat du concours ; ces montants rémunèrent le suivi et l'accompagnement d'un étudiant stagiaire pour la totalité de la durée d'un stage semestriel prévu dans les maquettes universitaires de la formation, dès lors qu'aucune décharge de service n'est octroyée pour assumer ce type de mission.

Les stages d'observation de stagiaires hors cursus MEEF, sans exigence d'étayage et d'accompagnement, ne donnent pas lieu à une rémunération.

L'indemnisation du tutorat ne sera possible que dans le cadre de stages prévus dans la maquette de formation ayant fait l'objet d'une convention signée par l'université et la DSDEN. L'indemnité de tutorat est alors versée après service fait à l'aide du document en annexe. Il doit impérativement être signé par l'IEN et transmis en double exemplaire au service de gestion individuelle et financière.

L'indemnité n'est ainsi pas allouée en totalité à son attributaire quand celui-ci, absent, est remplacé dans ses fonctions. Elle est alors versée à son remplaçant au prorata de la durée de remplacement.

**Pour le recteur de l'académie de Créteil et par délégation,
l'inspectrice d'académie – directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis**

A blue ink signature, appearing to be 'SL', is written over a faint circular stamp.

Sandrine Lair